

ANNEXE C

Indices et formules

Indice de Gini

Définition : les disparités régionales sont mesurées par un indice de Gini non pondéré, défini par l'équation :

$$GINI = \frac{2}{N-1} \sum_{i=1}^{N-1} |F_i - Q_i|$$

où : N est le nombre de régions $F_i = \frac{i}{N}$, $Q_i = \frac{\sum_{j=1}^i y_j}{\sum_{i=1}^n y_i}$ et y_i est la valeur de la variable y (par

exemple : PIB par habitant, taux de chômage, etc.) dans la région j classée de faible (y_1) à élevée (y_N) parmi l'ensemble des régions d'un pays.

L'indice s'échelonne entre 0 (égalité parfaite : y est identique dans toutes les régions) et 1 (inégalité parfaite : y est nul dans toutes les régions sauf une).

Interprétation : l'indice attribue le même poids à chaque région quelle que soit sa taille. De ce fait, les écarts que présentent ses valeurs entre les pays peuvent être dus en partie aux différences de taille moyenne des régions dans chaque pays.

Coefficient de corrélation de Spearman

Définition : le coefficient de corrélation de Spearman mesure le lien qui peut exister entre deux variables pour voir si celles-ci varient l'une en fonction de l'autre, c'est-à-dire si lorsque l'une augmente, l'autre tend à augmenter ou à diminuer parallèlement. Les deux variables sont classées par ordre croissant et l'on étudie alors la corrélation entre les rangs des valeurs observées. Le coefficient de corrélation de Spearman prend une valeur comprise entre -1 et 1 et son seuil de signification est calculé de la même façon que pour une corrélation ordinaire.

Dans la présente publication, le coefficient de corrélation de Spearman est calculé trois fois dans chaque pays où est mesuré le lien entre les valeurs régionales (au niveau TL2) d'une variable donnée (par exemple, taux de mortalité, déchets municipaux, population active ayant fait des études supérieures, etc.) et la part de la population des régions de niveau TL2 vivant respectivement dans des régions de niveau TL3 essentiellement urbaines (EU), intermédiaires (IN) et essentiellement rurales (ER).

Indice de spécialisation

Définition : la spécialisation est mesurée à l'aide de l'indice de Balassa-Hoover, qui correspond au rapport entre le poids d'une branche d'activité dans une région et le poids de la même branche d'activité dans le pays :

$$BH_i = \frac{Y_{ij}/Y_j}{Y_i/Y}$$

où Y_{ij} est l'emploi total de la branche d'activité i dans la région j , Y_j est l'emploi total dans la région j de toutes les branches d'activités, Y_i est l'emploi national dans la branche d'activité i , et Y est l'emploi national total pour toutes les branches d'activité. Une valeur de l'indice supérieure à 1 indique une spécialisation dans une branche d'activité et une valeur inférieure à 1 indique une absence de spécialisation.

Interprétation : la valeur de l'indice de spécialisation diminue avec le niveau d'agrégation des branches d'activité. C'est pourquoi l'indice de spécialisation basé sur une branche d'activité à un chiffre (par exemple : activités de fabrication) sous-estimerait le degré de spécialisation dans toutes les branches d'activité à deux chiffres qui la composent (textile ou industrie chimique, par exemple).

Taux de mortalité ajustés selon l'âge

Définition : le taux de mortalité ajusté selon l'âge d'une région i est défini par la somme pour tous les groupes d'âge g ($g = 1, \dots, G$) du produit du taux de mortalité dans chaque groupe d'âge g et de la part que celui-ci représente dans la population standard.

$$MR_i = \sum_{g=1}^G M_{g,i} * P_{g,Std}$$

où MR_i est le taux de mortalité ajusté selon l'âge de la région i , $M_{g,i}$ le taux de mortalité du n ième groupe g de la région et $P_{g,Std}$ la part de la population standard que représente le groupe d'âge g .



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/reg_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Indices et formules », dans *OECD Regions at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2011-40-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.